

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des  
**Alpes-de-Haute-  
Provence**

-  
Arrondissement de  
**Forcalquier**

-  
Canton de  
**Valensole**

-  
Commune de  
**Gréoux-les-Bains**

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à neuf heures,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence  
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

**Présents :**

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,  
Monique HOURS, Josette LAUVERGNAT, Anne-Marie PERRON,  
Nathalie PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole  
VENTEUX.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Messieurs Paul AUDAN, Jean-Philippe BARTOLOTTA, Vincent  
BLACHERE ESTEVES, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Raymond  
MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

**Date de convocation**

15 septembre 2023

**Absents donnant pouvoir :**

Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Paul AUDAN, Madame Olivia  
BURLES à Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Monsieur Jérôme  
DUPUY à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Thierry LATIL à  
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Pierre LUCAS à Monsieur  
Laurent HOTTIER.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA

**OBJET : Suppression de onze emplois permanents et mise à jour du tableau des effectifs  
des emplois permanents à temps complet et à temps non complet à compter du 21  
septembre 2023**

**Rapporteur : Madame Michèle COTTRET**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires relatives à la fonction  
publique territoriale ;

**Vu** les lignes directrices de gestion de la commune,

**Considérant** la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité afin de prendre  
en compte les suppressions de postes devenus vacants, soit que les agents aient quitté la  
collectivité (retraite, démission, mutation, ...), soit qu'ils aient pris un nouveau poste suite à un  
avancement de grade, soit qu'ils aient changé de quotité de temps de travail,

**Considérant** qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, et sur proposition de l'autorité  
territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet, nécessaires au  
fonctionnement des services de la commune de Gréoux-les-Bains, et de fixer également les  
effectifs à temps non complet en précisant la durée hebdomadaire de service afférente à ces  
emplois, en fraction de temps complet exprimée en heures.

**Considérant** qu'afin de prendre en compte les départs et les avancements de grade des agents  
remplissant les conditions statutaires pour 2023, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs  
des emplois permanents à temps complet et à temps non complet.

**Vu** l'avis favorable des représentants au Comité Social Territorial pour la suppression de onze emplois permanents, en date du 20 septembre 2023,

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

**SUPPRIME** onze emplois permanents à temps complet :

- 1 technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (départ à la retraite)
- 1 rédacteur (avancement de grade)
- 4 agents de maîtrise (3 avancements de grade et 1 départ à la retraite)
- 2 adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe (avancements de grades)
- 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade)
- 2 adjoints d'animation (1 avancement de grade et 1 disponibilité)

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier,

**INSCRIT** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget primitif de la commune,

**APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet de la collectivité, à compter du 21 septembre 2023, comme suit :

21/09/2023	Tableau des emplois permanents et des effectifs			Emplois budgétaires		Total	Effectifs pourvus en Equivalents Temps Plein		Total
Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Grade de l'emploi	TC	TNC		Agents titulaires	Agents contractuels	
<b>Emplois fonctionnels</b>									
	Directeur Général des Services de 10000 à 20000 habitants	A	Attaché hors classe	1		1	1		1
<b>Filière administrative</b>									
	Attaché	A	Attaché	2		2	2		2
	Attaché ou Rédacteur	A ou B	Tous grades	1		1	0		0
	Rédacteur	B	Rédacteur principal de 1ère classe	2		2	2		2
		B	Rédacteur principal de 2ème classe	1		1	1		1
	Rédacteur ou Adjoint administratif	B ou C	Tous grades	1		1	0		0
	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	4		4	4		4
		C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	7		7	5		5
		C	Adjoint administratif	3		3	3		3
<b>Filière technique</b>									
	Technicien	B	Technicien principal 1ère classe	1		1	1		1
		B	Technicien principal 2ème classe	1		1	0		0
		B	Technicien	1		1	1		1
	Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	11		11	11		11
		C	Agent de maîtrise	2		2	2		2
	Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	4		4	4		4
		C	Adjoint technique principal de 2ème classe	1		1	1		1
		C	Adjoint technique	6		6	6		6
<b>Filière médico-sociale</b>									
	Psychologue	A	Psychologue de classe normale		1 (17h/m)	1		0,11	0,11
	Infirmier	A	Infirmier de soins généraux		1 (17.5h/s)	1	0,5		0,5
	Educateur de jeunes enfants	A	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1		1	1		1
		A	Educateur de jeunes enfants	1		1	1		1
	Auxiliaire de puériculture	B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	3		3	3		3
		B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	2		2	2		2
	ATSEM	C	ATSEM principal de 1ère classe	1		1	1		1
<b>Filière animation</b>									
	Animateur	B	Animateur	1		1		1	1
	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2		2	2		2
		C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	3		3	3		3
		C	Adjoint d'animation	12	3 (8h/s max)	15	10	0	10
<b>Filière police</b>									
	Agent de police municipale	C	Brigadier chef principal	3		3	2		2
		C	Gardien-brigadier	2		2	1		1
						85			71,61

Délibéré à Gréoux-les-Bains,  
Le 21 septembre 2023

Signé,  
Le 21 septembre 2023

Le Maire,



Paul AUDAN

Le secrétaire de séance,

Jean-Philippe BARTOLOTTA

Accusé de réception en préfecture  
004-210400941-20230921-DEL-2023-071-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2023  
Date de réception préfecture : 21/09/2023

Site internet de la mairie :

Le 21 SEP. 2023